



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Délibérations
du Comité de la Caisse des écoles
Séance du 11 mars 2021

Nombre de Membres en exercice :
25

Nombre de membres présents : 19
Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de membres absents : 6

OBJET :

DE-CDE-21-03-1-02) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi onze mars à dix-neuf heures trente,

Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes, dûment convoqué par Madame la Présidente le jeudi 04 mars 2021, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PITAVY, Vice-Président.

Présents : M. PITAVY, M. TOURNE, Mme ODDON, Mme SERVIAN, M. MOULY, M. CAMELOT, Mme RUFFENACH, M. BEAUFRÈRE, M. CHARDON, M. RIBET, M. LOUVIGNÉ, Mme MARIONNEAU LAGRANGE, Mme VERMANT, Mme BOILOT, Mme FOURNIER, M. GOURBESVILLE, M. MESNARD, Mme BIDAULT, Mme DERAY.

Excusés : Mme LIBERT-ALBANEL, M. BEUZELIN, Mme SÉGURET, Mme GREINER, M. MARCILLY, Mme THIRIET .

Le Comité,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des agents contractuels dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011, portant statut particulier du cadre d'emploi des animateurs territoriaux ;

Vu les statuts de la Caisse des écoles ;

Vu la délibération du Comité de la Caisse des écoles en date du 17 décembre 2020 relative à la modification du tableau des effectifs du personnel d'animation ;

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser le tableau des effectifs ;
Après avis du Comité Technique en date du 28 janvier 2021 ;

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

Grades ou emplois	Cat	Ancien effectif budgétaire	Création	Suppression	Nouvel effectif budgétaire	dont temps non complet
Adjoint d'animation	C	79	1		80	1
Adjoint d'animation Pl 2 C	C	32			32	0
Adjoint d'animation Pl1 C	C	5		1	4	0
Animateur	B	12			12	3
Animateur Pl 2 C	B	1			1	0
Animateur Pl 1 C	B	6			6	1
Adjoint technique 2 C	C	3			3	3
Rédacteur	B	1			1	0
Adjoint administratif	C	1			1	0
Total		140	1	1	140	8

Pour extrait conforme,
Charlotte LIBERT-ALBANEL
Présidente

Signé